



LB/2026-1628

Matricule de l'agent : 6686

**ARRÊTÉ PORTANT PROLONGATION DE SUSPENSION D'ENGAGEMENT
ET REPRISE D'ACTIVITÉ DE LA SAPEURE 1^{ÈRE} CLASSE ALICE SOHIER**

Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1424-1 à L. 1424-50 et R. 1424-1 à R. 1424-55 relatifs aux services d'incendie et de secours ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;

Vu la visite médicale de l'intéressée en date du 23 septembre 2026 ;

Considérant que la Sapeure 1^{ère} classe Alice SOHIER a demandé à bénéficier d'une mise en disponibilité du 20 février 2026 au 19 août 2026 ;

Considérant que la Sapeur 1^{ère} classe Alice SOHIER souhaite reprendre son activité de sapeur-pompier volontaire ;

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTE

Article 1er : La suspension d'engagement de la Sapeure 1^{ère} classe Alice SOHIER est prolongée jusqu'à la date de sa visite médicale.

Article 2 : La Sapeure 1^{ère} classe Alice SOHIER est autorisée à reprendre ses activités comme sapeur-pompier volontaire au corps départemental de la Manche pour servir au centre d'incendie et de secours de SAINT-SAUVEUR-LENDELIN à compter du 24/09/2026.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le chef de centre,
- L'intéressée.

Saint-Lô, le

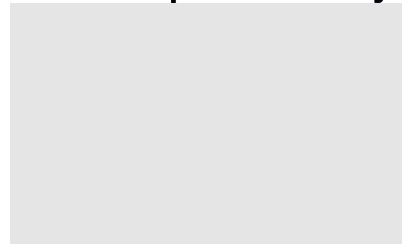
**Pour le président et par délégation,
le directeur départemental adjoint,**

Nom : SOHIER

Prénom : Alice

Notifié le :

Signature :



Colonel hors classe Thierry DEDIEU